

## COMMUNIQUE

### ECOTAXE ... SUITE ... ET FIN ... ET LE JUSTE COUT DU TRANSPORT ??

Alors que le parlement entérine l'éclatement de la SNCF en trois entreprises -fragilisant encore un peu plus l'avenir de l'entreprise publique et ne réglant rien au problème de la dette et du financement- la **Ministre de l'Ecologie annonce une nouvelle forme d'écotaxe**, sous forme d'un péage de transit poids lourds qui ne concernerait plus que 4000 km de route sur les 15000 km prévus ; ce **qui aura pour effet de diminuer la recette attendue de plus de la moitié** dans une période où il faudrait plus de 2 milliards, par an, pour les infrastructures de transports.

**Ce nouveau renoncement aura donc de lourdes conséquences sur le financement des infrastructures** (ferroviaire-fluvial-routières-transports de proximité ...) et pourrait conduire à de nouvelles privatisations et concessions. **Renoncement également du gouvernement à taxer les profits colossaux des autoroutes** (plus de 2 milliards € par an). **Mais pas de renoncement à faire entrer dans le jeu le consortium « ECOMOUV » attributaire du Partenariat Public Privé (PPP que la CGT combat) du dispositif « ECOTAXE »** initial pour une période de 13 ans qui, outre la gabegie financière (230 millions € par an), est un levier pour privatiser la mission publique de la collecte de l'impôt ! La nocivité des PPP laisse le gouvernement de marbre, malgré les milliards € d'argent public gaspillés pour rembourser les portiques inutilisés et sans doute les indemnités à venir, à quoi il faut ajouter l'avenir incertain des personnels d'ECOMOUV.

**Une fois de plus, on évite d'aborder la véritable question de fond qui est le « juste coût des transports »** dans une conception multimodale pourtant inscrite dans la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI).

Le coût du transport représente moins de 3% dans le coût total d'un produit. **Le transport est tellement sous tarifié qu'il n'est même plus un frein aux délocalisations industrielles** multipliant les parcours

parasite de marchandises et contribue à vider l'emploi des territoires.

**Une politique qui conduit à un dumping social féroce**, source de précarisation et de suppressions massives d'emplois dans le transport routier de marchandises.

**Les coûts externes** (usage des infrastructures, pollution, nuisances sonores, congestion routière, accidentologie ...) **qui représentent plus du tiers du coût du transport routier doivent être pris en compte dans le coût du transport.**

**Pour la CGT, la fiscalité de notre pays est injuste et inefficace.**

- **La fiscalité environnementale doit s'inscrire dans une réforme fiscale d'envergure en faveur du monde du travail.**
- **Elle doit s'appuyer sur une autre façon de travailler, de produire et de transporter les marchandises.**

D'ailleurs, les transports sont les oubliés du projet de loi sur la transition énergétique, comme ils ont été les grands absents des 2 dernières conférences environnementales !

**Il n'y a pas d'avenir économique, social, environnemental et pour un véritable report modal si nous ne sortons pas de la pensée unique dominante dont les maîtres mots sont : compétitivité, coût du travail, concurrence ...**

- **alors que nous avons besoin de complémentarité, de multimodalité, de maîtrise publique et de service public pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux.**

**Ces questions doivent être au cœur de la conférence environnementale 2014 !**